

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 20 janvier 2022, à compter de 13 h 15, via Teams.

Mme Myriam Poulin : Bienvenue à cette séance ordinaire du conseil de la CMQuébec. Nous vous informons que la présente séance sera enregistrée et diffusée sur notre site internet*.

**En raison d'un problème technique, l'enregistrement n'a pu être réalisé. La diffusion de cet enregistrement est remplacée par la présente retranscription des délibérations.*

Je vais procéder à l'appel des présences :

M. Bruno Marchand, présent
M. Gilles Lehouillier, présent
M. Sébastien Couture, présent
M. Pierre Lefrançois, présent
Mme Lina Labbé, présente
M. Sylvain Juneau, présent
M. Gaétan Pageau, présent
Mme Marie-Josée Asselin, présente
M. Pierre-Luc Lachance, absent
Mme Maude Mercier Larouche, absente
M. Éric Ralph Mercier, présent
Mme Catherine Vallières-Roland, présente
M. Claude Villeneuve, présent
M. Serge Côté, présent
Mme Brigitte Duchesneau, présente
M. Guy Dumoulin, présent
Mme Amélie Landry, présente

Nous avons quorum M. le président.

M. Bruno Marchand : Merci Me Poulin. *Point 1 : Période de recueillement.* Nous allons débiter par une période de recueillement. Nos pensées sont pour les citoyennes et les citoyens en ces temps de pandémie. Je souligne l'importance du rôle des élus et de leur travail en cette période trouble. Merci pour leur engagement. Je vous incite à la collaboration et au respect de la réalité des autres. Profitons de cette période de recueillement pour penser à ceux pour qui c'est plus difficile en ce moment. [Temps de recueillement.] Merci.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour. J'aurais besoin d'un proposeur et d'un appuieur.

M. Pierre Lefrançois : Je propose.

M. Serge Côté : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2021*

Mme Brigitte Duchesneau : Je propose.

Mme Lina Labbé : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Point 4 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2021*

Mme Marie-Josée Asselin : Je propose.

Mme Amélie Landry : J'appuie.

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-2-

M. Bruno Marchand : Merci. *Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social - Désignation des membres.*

Mme Myriam Poulin :

- Former un comité d'orientation « aménagement du territoire, transport, mobilité durable et développement social » (Comité) composé de 6 membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dont le mandat sera notamment d'assurer le suivi des principaux dossiers de la CMQuébec en ces matières et de fixer les orientations stratégiques.
- Désigner M. Guy Dumoulin à la présidence du Comité.
- Désigner les membres suivants pour siéger au Comité et à titre d' élu répondant :
 - M. Sébastien Couture pour la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement
 - Mme Maude Mercier Larouche pour la Vision de la mobilité durable
 - M. Pierre-Luc Lachance pour le mandat de modélisation des zones inondables, la transition climatique et l'arrimage avec le comité environnement
 - Mme Brigitte Duchesneau pour la Trame verte et bleue métropolitaine
 - Mme Amélie Landry pour le développement social

Mme Catherine Vallières-Roland : Je propose.

Mme Marie-Josée Asselin : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Comité d'orientation en environnement, transition climatique et agriculture - Désignation des membres.*

Mme Myriam Poulin :

- Former un comité d'orientation « environnement, transition climatique et agriculture » (Comité) composé de 7 membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dont le mandat sera notamment d'assurer le suivi des principaux dossiers de la CMQuébec en ces matières et de fixer les orientations stratégiques.
- Désigner M. Claude Villeneuve à la présidence du Comité.
- Désigner les membres suivants pour siéger au Comité et à titre d' élu répondant :
 - M. Pierre Lefrançois pour la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
 - Mme Marie-Josée Asselin pour la Vision métropolitaine de l'eau
 - Mme Catherine Vallières-Roland pour la gestion intégrée du Saint-Laurent
 - M. Serge Côté pour les milieux humides et les milieux naturels
 - M. Pierre-Luc Lachance pour la transition climatique et l'arrimage avec le comité aménagement
 - Mme Lina Labbé pour l'agriculture et l'arrimage avec les activités de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires.

M. Sébastien Couture : Je propose.

Mme Brigitte Duchesneau : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Commission consultative dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) – Nomination des membres.*

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-3-

Mme Myriam Poulin :

- Nommer les membres suivants pour siéger à titre de membres de la Commission consultative pour étudier le projet de règlement modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec (Commission);
 - M. Guy Dumoulin
 - Mme Catherine Vallières-Roland
 - M. Pierre-Luc Lachance
 - M. Sylvain Juneau
 - M. Sébastien Couture
- Nommer M. Guy Dumoulin à titre de président de la Commission;
- Nommer Mme Catherine Vallières-Roland à titre de vice-présidente de la Commission;
- Ces nominations remplacent les nominations précédentes de membres de la Commission.

Mme Brigitte Duchesneau : Je propose.

M. Éric Ralph Mercier : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 – Désignation d'un représentant de la CMQuébec.*

Mme Myriam Poulin :

- Désigner M. Sylvain Juneau à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) au sein du comité directeur formé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.
- Désigner M. Claude Villeneuve à titre de représentant-remplaçant de la CMQuébec au sein de ce même comité directeur.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants au comité directeur.

M. Gaétan Pageau : Je propose.

Mme Lina Labbé : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) – Désignation des représentants.*

Mme Myriam Poulin :

- Désigner Mme Catherine Vallières-Roland à la présidence de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ);
- Désigner M. Éric Ralph Mercier, Mme Brigitte Duchesneau et M. Pierre Lefrançois à titre représentants du secteur municipal à cette table de concertation.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes à la TCRQ.

Mme Marie-Josée Asselin : Je propose.

Mme Amélie Landry : J'appuie.

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-4-

M. Bruno Marchand : Merci. *Comité consultatif agricole de la CMQuébec (CCA) – Nomination des membres élus.*

Mme Myriam Poulin :

- Nommer comme membres du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un mandat de trois ans à compter du 20 janvier 2022, les personnes suivantes :
 - M. Claude Villeneuve, membre du conseil de la Ville de Québec;
 - M. Sylvain Juneau, membre du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
 - Mme Amélie Landry, membre du conseil de la Ville de Lévis;
 - Mme Lina Labbé, membre du conseil d'une municipalité locale parmi les MRC du territoire de la CMQuébec.
- Désigner Mme Amélie Landry à titre de présidente du CCA.
- Désigner M. Sylvain Juneau à titre de vice-président du CCA.
- Ces nominations remplacent les nominations précédentes des membres du CCA.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à mener une réflexion quant au rôle et aux responsabilités du CCA dans les projets métropolitains, et ce, en conformité avec le cadre légal établi.

M. Serge Côté : Je propose.

M. Gaétan Pageau : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion.*

Mme Myriam Poulin :

- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2022, au coût de 16 500 \$ (taxes incluses).
- Autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à :
 - agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de l'Alliance;
 - présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;
 - participer au congrès annuel de l'Alliance (date et lieu à préciser ultérieurement) et autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au transport et au séjour, afférents à sa participation.
- S'impliquer de façon active au sein de l'Alliance en 2022 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des travaux de l'Alliance et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.
- À la fin 2022, de réévaluer les avantages liés à cette adhésion. Si les bénéfices réels pour la CMQuébec ne sont pas concluants, suspendre notre adhésion à cette organisation.

M. Sébastien Couture : Je propose.

M. Éric Ralph Mercie : J'appuie.

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-5-

M. Bruno Marchand : Merci. *Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion.*

Mme Myriam Poulin :

- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2022, au coût de 6 910 \$ (taxes non incluses).
- Autoriser M. Eric Ralph Mercier à :
 - agir à titre de représentant de la CMQuébec auprès de la Sodes;
 - présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;
 - participer aux rencontres et événements de la Sodes et autoriser le remboursement des frais relatifs à cette participation;
- S'impliquer de façon active au sein de la Sodes en 2022 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des activités de la Sodes et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.
- À la fin 2022, de réévaluer les avantages liés à cette adhésion. Si les bénéfices réels pour la CMQuébec ne sont pas concluants, suspendre notre adhésion à cette organisation.

M. Claude Villeneuve : Je propose.

Mme Catherine Vallières-Roland : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Organismes de bassins versants – Désignation des représentants.*

Mme Myriam Poulin :

- Nommer M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentant de l'organisation au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, et en informer l'organisme.
- Nommer Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière à la CMQuébec, à titre de représentante de l'organisation au sein de l'Organisme des bassins versants de la Capitale, et en informer l'organisme.
- Nommer M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentant de l'organisation au sein de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency, et en informer l'organisme.
- Nommer Mme Marie-Andrée Boisvert, conseillère en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentante de l'organisation au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, et en informer l'organisme.
- Suspendre la participation de la CMQuébec au conseil d'administration du COBARIC jusqu'à ce que leurs règlements généraux permettent que le siège du représentant de la CMQuébec au conseil d'administration puisse être occupé par un élu ou un fonctionnaire dûment mandaté.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants au sein des OBV.

M. Gaétan Pageau : Je propose.

Mme Catherine Vallières-Roland : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Demande de modification à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec.*

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-6-

Mme Myriam Poulin :

Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec des modifications législatives, notamment à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, afin de prévoir entre autres :

- L'ajout de compétences en matière de développement social à l'échelle régionale ainsi que la capacité juridique d'agir à titre de fiduciaire, et ce aux fins de doter la Communauté métropolitaine de Québec des assises claires et des outils légaux lui permettant de pérenniser sa capacité d'agir et son positionnement comme instance œuvrant en matière de développement social à l'échelle régionale;
- La réintroduction de la possibilité d'octroyer des contrats aux organismes à but non lucratif, de gré à gré, sans avoir recours aux mécanismes d'appel d'offres.

Mme Amélie Landry : Je propose.

Mme Brigitte Duchesneau : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci. *Adoption du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé.*

Mme Myriam Poulin :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 151 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), la CMQuébec s'est vu conférer la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, excluant celui de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) est en vigueur depuis le 26 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), un plan de gestion doit être révisé tous les sept ans par le conseil;

CONSIDÉRANT que la CMQuébec s'est engagée dans une démarche de révision du PMGMR ayant comme assises le contexte légal ainsi que les politiques gouvernementales du Québec en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette révision, la CMQuébec a mis de l'avant une vaste démarche de concertation avec les MRC et municipalités composantes de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs partenaires du milieu ainsi que des professionnels en gestion des matières résiduelles, et a bénéficié de l'appui d'un comité aviseur composé de membres issus de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le conseil de la CMQuébec doit adopter un projet de PMGMR révisé au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PMGMR;

CONSIDÉRANT que la date du cinquième anniversaire du PMGMR de la CMQuébec correspond au 26 janvier 2022;

Il est recommandé :

- Que le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;
- D'adopter le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé (PMGMR révisé) annexé à la présente;
- De soumettre le projet de PMGMR révisé à la consultation publique dans un délai d'au plus 12 mois de l'adoption de la présente résolution;

RETRANSCRIPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du conseil de la CMQuébec du 20 janvier 2022

-7-

- De mandater le comité métropolitain d'orientation en environnement, en transition climatique et en agriculture pour élaborer une procédure de consultation publique, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du PMGMR révisé;
- De rendre public un sommaire du projet de PMGMR révisé, ainsi qu'un avis indiquant notamment la date, l'heure, le lieu de l'assemblée publique et les modalités de consultation du projet de PMGMR révisé, au moins 45 jours avant la tenue d'une assemblée publique, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la LQE;
- De transmettre la présente résolution ainsi que le projet de PMGMR révisé aux MRC composantes de la CMQuébec, aux MRC environnantes ainsi qu'à celles desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PMGMR révisé;
- De transmettre le projet de PMGMR révisé au bureau de chacune des municipalités locales et des MRC composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) visées par le plan pour être consulté;
- De diffuser la présente résolution ainsi que le projet de PMGMR révisé sur le site internet de la CMQuébec ainsi qu'auprès des partenaires.

M. Pierre Lefrançois : Je propose.

Mme Marie-Josée Asselin : J'appuie.

M. Bruno Marchand : *Point 6 : Bordereau d'information.* Tout est beau? Oui.

Point 7 : Divers. Il n'y a rien dans le « Divers ».

Point 8 : Période d'intervention des membres du conseil. Avez-vous des interventions à faire? Puisqu'il n'y a rien dans le Divers, je pense qu'il n'y aura pas d'intervention.

Point 9 : Période de questions du public. Me Poulin, avons-nous reçu des questions du public.

Mme Myriam Poulin : Non, aucune.

M. Bruno Marchand : Merci à tous.

Mme Myriam Poulin : Avant de quitter, j'aurais besoin d'un proposeur pour la clôture de la séance.

Mme Brigitte Duchesneau : Je propose.

M. Éric Ralph Mercier : J'appuie.

M. Bruno Marchand : Merci à tous, passez une excellente journée.

Clôture de la séance à 13 h 35.